

VEBRON - Commune
Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 02/12/2024 <i>neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER</i>
Présents : 10	Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Mélody QUET
	Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Portant Subvention exceptionnelle - APE Ecole de Vebron - DE_075_2024

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'aménagement de la cour de l'école, il avait été proposé à l'APE de faire les travaux puis de transmettre à la mairie les factures afin de leur rembourser le montant des travaux.

Factures :

Cevennes évasion : 34,55 €

M. Bricolage : 29,60 €

Pramat : 144,51 €

Gédibois : 1 082,24 €

SAS Zéphir : 819,60 €

Total : **2 110,50 €**

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de réception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_075_2024-DE
A G E D I

est demandé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 2110,50 € pour l'APE de l'école de Vebron

Après avoir dit cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des participants

D E C I D E d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves de l'école de Vébron

A U T O R I S E Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au mandatement de la subvention et à signer tout document concernant la bonne exécution de ce dossier.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de reception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_075_2024-DE
A G E D I

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ~~18 DEC 2024~~
et publié ou notifié



Alain ARGILIER
Maire de VÉBRON